







Fiche de recherche de stage - P.F.M.P.

RÉSERVATION DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL FORMATION: Année scolaire 2024/2025 **ENTREPRISE** Nom de l'entreprise : Adresse complète ou cachet de l'entreprise : Tél: E.mail: Nom et prénom du responsable :Tel :.....Tel :..... Fonction: Nom et prénom du Tuteur de stage:.....Tel:.....Tel:..... Fonction: PFMP N°1 ☐ PFMP N°2 Dates des Périodes de Formation en Milieu Professionnel Au

Madame, Monsieur,

Suite à notre accord, le Lycée transmettra par mail une convention à signer, puis à nous retourner dès que possible. Merci de conserver <u>une copie</u> de ce document avant réception de la convention quintipartite (entreprise/tuteur entreprise/ enseignant référent/famille/lycée).

Merci de votre accompagnement pour nos jeunes

Horaires hebdomadaires en entreprise d'accueil :

- La durée journalière de travail de l'élève mineur est limitée à 7 heures pour les élèves de 14 et 15 ans, 8 heures de 16 à moins de 18 ans.
- La durée hebdomadaire de travail est limitée à 35 heures pour tous les élèves de moins de 18 ans (un minimum de 30 heures est demandé).

- Le repos hebdomadaire est minimum de deux jours consécutifs incluant le dimanche.

·	Matin	Après midi	Nbr d'heures
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			
	TOTAL :		

PFMP - Recherche d'entreprise

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel sont obligatoires pour tous les élèves et étudiants de la formation professionnelle : CAP, BAC PROFESSIONNEL, BTS.

Complément indispensable à la formation reçue au lycée, ces périodes seront le supportd'évaluations, prises en comptes pour l'obtention du diplôme.

Une convention est établie entre l'entreprise et le lycée, le stagiaire garde son statut scolaireet l'entreprise peut éventuellement avoir droit à un crédit d'impôt.

Le Proviseur,	La D.D.F.P.T.,				
M. Gérard DUZAN	Mme Audrey TAUZIN				

Impossibilité de prise en stage :					

Nom de l'entreprise	Adresse et téléphone	Date de visite	Tampon de l'entreprise